

Appel d'offres – Ville de Lachute

Travaux de réfection des rues Saint-Jacques et Edwin

La Ville de Lachute désire recevoir des soumissions pour des travaux de réfection des rues Saint-Jacques et Edwin.

Les documents nécessaires à la préparation des soumissions seront disponibles à compter du 28 mars 2025, uniquement par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres (SEAO), en communiquant avec un représentant par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Pour être considérée, la soumission devra être valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date limite fixée pour la réception des soumissions. La soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission sous forme de cautionnement d'un montant au moins égal à dix pour cent (10 %) de la valeur de la soumission, émise par une institution détenant un permis d'assureur au Canada et reconnue par l'Autorité des marchés financiers. La soumission doit également être accompagnée d'une lettre d'intention quant à l'émission d'un cautionnement d'exécution et d'un cautionnement garantissant la main-d'œuvre, les matériaux et les services, chacun pour une valeur de cinquante pour cent (50 %) de la valeur de la soumission, émise par une institution détenant un permis d'assureur au Canada et reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Les soumissions (un (1) original et une (1) copie, présentés selon les modalités prévues au cahier des charges) seront reçues à la réception de l'Hôtel de Ville de Lachute au 380, rue Principale, Lachute, QC J8H 1Y2, jusqu'à 14 heures (heure du hall de l'hôtel de ville), le jeudi 24 avril 2025 pour être ouvertes publiquement immédiatement après le délai pour la réception des soumissions.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec monsieur Simon Hogue, ingénieur de la firme EFEL Expert-Conseils, par courriel à shogue@efel.ca.

Les soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

La Ville de Lachute ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Le 24 mars 2025
(SG-2025.06)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière